

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'AZET n° D202313**  
Séance du 14 avril 2023

Date de la convocation : 07 avril 2023

Date de l'affichage : 07 avril 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération :

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CURIE Jacques-Yves, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, BEYRIE Fanny,

Excusés : Absents : GUINET Jean, CURIE Jacques-Yves

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

**Subventions aux associations**

La Maire présente au Conseil municipal les propositions de subventions affectées au budget primitif 2023.

- Comité des fêtes : 1 200 €
- Amicale des pompiers 50 €
- Coop scolaire Vielle-Aure : 320 €
- Coop scolaire de St Lary : 230 €
- Société de chasse : 200 €
- Transpiros, organisation coupe du monde de ski des jeunes : 80 €
- Ski-club Val Louron : 100 €
- Amicale du personnel haute vallée d'aure : 50 €
- COS Rugby : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le montant des subventions visées ci-dessus pour l'année 2023.

Contre :

abstention :

pour : 9

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

La Secrétaire,

La Maire, Maryse Puyau

pour copie conforme  
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours,  
mois et an que dessus

